

Objet : Groupe de travail « Formation »

Ce groupe de travail traitant de la formation est l'occasion pour notre alliance de souligner le rôle crucial de la formation à la DGFIP.

La formation professionnelle qu'elle soit initiale ou continue est un investissement : un investissement pour former les lauréats des concours et un investissement pour maintenir le haut niveau de compétences des agents de la DGFIP.

La formation professionnelle, ce sont aussi des personnels administratifs, des chargés d'enseignement et des personnels associés dont nous tenons à souligner l'engagement dans un environnement souvent difficile.

En 2023, la DGFIP a fait l'effort de mettre en concordance le TAGERFIP de l'ENFIP avec le nombre de chargés d'enseignement réellement présents dans les ENFIP. Pour septembre 2024, le TAGERFIP prévoit 14 recrutements supplémentaires de chargés d'enseignement qui pourront, cette année, être recrutés dès la sortie de formation.

Pour autant, la volumétrie des stagiaires de la promotion 2024 n'empêchera pas les chargés d'enseignement d'être confrontés à une surcharge permanente de travail. Ils doivent constamment étendre leur domaine de compétence, faute de recrutement suffisant de chargés d'enseignement. S'ils sont conscients de cette contrainte dès leur recrutement, pour l'alliance **CFDT-CFTC** il n'est pas possible de continuer sur ce rythme sauf à générer des risques psychosociaux.

D'autant que le volume des groupes de stagiaires croît plus vite que l'inflation. L'alliance **CFDT-CFTC** s'interroge sur l'efficacité pédagogique d'enseignements dispensés à des groupes dépassant les 30 stagiaires et pouvant atteindre 44 stagiaires pour ceux qui seront affectés en PCRFP.

Ce GT est aussi l'occasion de soulever le sujet de la recherche de nouveaux espaces de formation à Clermont. Envoyer 2 ou 3 groupes de contrôleurs stagiaires dans des locaux à la Parlette, c'est exclure ni plus ni moins ces agents d'un collectif. Si ce choix n'est que la conséquence d'un problème lié à l'organisation des emplois du temps combiné à l'optimisation des salles de cours, l'alliance **CFDT-CFTC** demande à l'ENFIP d'investir dans un logiciel de planification pour résoudre ces difficultés matérielles, à l'instar de ce qui se fait à l'Education nationale. A l'ère de l'IA, ne nous en privons pas de tels outils.

La formation professionnelle à la DGFIP c'est aussi l'enjeu chaque année de former plus de 4 000 lauréats de concours.

Cette année est particulière : Paris ville olympique et paralympique est synonyme de pénurie de logements de courte durée en Ile-de-France. La **CFDT** a reçu et reçoit de nombreux témoignages de lauréats du concours C qui se retrouvent sans solution d'hébergement en Ile-de-France ou qui, s'ils trouvent une solution, doivent verser un loyer hors de prix. Ainsi, des agents nous font remonter des demandes de loyer approchant les 2 000 euros pour un mois.

Les conventions passées avec certains prestataires expirent le 30 juin, nous dit-on alors que cela fait 7 ans que les jeux olympiques sont prévus. Comment se fait-il que de telles conventions aient été acceptées par l'Administration ? Où vont loger ces agents en juillet, lesquels, ont déjà démissionné de leur emploi actuel ? Quel employeur laisse ainsi ses personnels sur le carreau ? Il vous appartient de trouver des solutions rapidement, quitte à réquisitionner des logements, prendre en charge le surcoût des loyers de manière à ce que nos futurs collègues n'utilisent pas l'intégralité de leur traitement pour se loger.

Ce manque d'anticipation flagrant, alors que nous n'avons cessé d'aborder le sujet dans différentes instances, n'est pas de nature à offrir à nos nouveaux collègues un accueil à la hauteur des ambitions de la DGFIP.

N'oublions pas que ces difficultés sont leur premier contact avec leur nouvel employeur et qu'à l'ère des réseaux sociaux, ce genre de mésaventure se répand comme une trainée de poudre sur la Toile et au-delà. La Cfdt a interpellé la Directrice générale à ce sujet. Nous espérons avoir été entendu et que tous les futurs stagiaires C trouveront une solution.

La DGFIP cherche des leviers d'attractivité ? L'accueil de ces nouveaux agents devrait être une priorité, tout comme leur rémunération. La rénovation des concours, si tant est qu'elle soit un levier d'attractivité et dont il sera débattu ultérieurement, ne pourra pas remplacer un véritable accompagnement des lauréats des concours. Nous profitons de cette incise pour faire remarquer que les informations de la fiche ne permettent pas d'avancer dans le débat.

Ce GT sera aussi l'occasion de faire un bilan de la formation initiale. Cette année encore notre alliance veut alerter sur la densité des cours, notamment ceux du bloc fonctionnel. Les représentants des stagiaires vous en font part lors des conseils de promotion. La formation initiale est avant tout une formation pour adulte mais son caractère très académique conduit de nombreux stagiaires au bord de l'épuisement. Les stagiaires ont aussi le droit d'avoir des soirées et des week-ends en famille.

Vous connaissez notre position : vouloir assurer un tel volume d'enseignements dans un laps de temps aussi réduit ne peut qu'engendrer de l'épuisement chez les stagiaires. Vous nous opposerez les bons chiffres de validation de la formation et les bons résultats des questionnaires de satisfaction. Mais il faut être conscient des conditions dans lesquelles les stagiaires y parviennent.

La formation bloc fonctionnel, contrainte par le calendrier des affectations locales, est trop courte si vous persistez à vouloir y caser autant de connaissances à acquérir, d'autant qu'il vous faudra aussi surement intégrer les formations aux nouveaux outils issus de l'intelligence artificielle. Nous ne pourrions pas faire l'économie d'une réflexion sur les modalités d'affectation des stagiaires et votre persistance à vouloir conserver deux mouvements.

La formation initiale rénovée a été construite autour d'un projet de professionnalisation. Notre alliance n'est pas opposée à cette démarche qui se heurte à des nombreuses limites : les règles et le calendrier des 1ères affectations, une absence de GPEC tant sur le recrutement des chargés d'enseignement que sur le volume de lauréats et les objectifs des connaissances à acquérir. C'est pourquoi notre alliance vous demande d'organiser le prochain GT formation dans un cadre plus large englobant tous ces aspects.

Nous interviendrons sur le contenu des fiches au fur et à mesure de leur déroulé. Cela étant, nous souhaitons d'ores et déjà attirer votre attention sur quelques points.

Sur le compte personnel de formation, nous ne cesserons de dénoncer l'interprétation abusive du décret de 2017 par la DGFAP qui contraint les agents à épuiser leur CET avant toute mobilisation de leur CPF. Nous exigeons que les congés soient utilisés par l'agent comme il l'entend.

La DGFIP compte sur la formation continue pour compléter la formation initiale. Celle-ci doit pouvoir s'appuyer sur un nombre suffisamment important de personnels associés. Or ce dispositif est aujourd'hui fragilisé par la désaffectation des sachants du fait de la charge de travail dans les services mais aussi d'une indemnisation famélique.

S'agissant des apprentis, ceux-ci sont liés par des contrats avec les directions locales. Certains souhaiteraient pouvoir comme tous les étudiants travailler pendant leur congé scolaire. Est-ce une possibilité qui leur est offerte ? Si oui, sont-ils soumis à des règles déontologiques particulières ? La DGFIP pourrait-elle envisager de les embaucher comme vacataire ?

S'agissant de nos collègues en situation de handicap, notre alliance demande à la DGFIP de prendre en charge les honoraires du médecin agréé qui délivre l'autorisation de tiers temps ou d'aménagement de poste ou, à défaut, saisir le médecin de prévention pour qu'il délivre ces autorisations.

Pour conclure, message spécial des collègues ultramarins qui souhaiteraient que les journées d'étude des bureaux de centrale soient organisées en mode mixte afin de pouvoir y participer. Vous comprendrez que venir de Saint-Pierre-et-Miquelon pour une journée d'étude est coûteuse du point de vue environnemental ...entre autres.

Les représentants de l'alliance Cfdt-CFTC,
Karine ROUSSEAU, Éric DELETTRE et Emmanuel GUELL-DAUREL (Cfdt Finances publiques)
Régis BOURILLOT et Stéphane ROGOZ (CFTC Finances publiques)